

ROC

Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

CHAMPIONNAT REGIONAL FSGT

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

DE CYCLISME SUR ROUTE



DIMANCHE 14 JUIN 2026

BUSSIÈRES (LOIRE - 42510)



ROC

Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

L'affiche :



**14
JUN
2026**

CHAMPIONNAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

*Circuit vallonné avec
125m d+ sur 7,1km*

 **Bussières (42510)**

 **11h00**
super vétérans et cadets.

11h03
*féminines, minimes,
anciens et super anciens.*

15h00
séniors, espoirs et juniors.

15h03
vétérans.

 **10€ (avec transpondeur)**

 **Restauration rapide
sur place**

 **David Galland**
06.72.96.25.86
d.g.meca@orange.fr

**Inscriptions
via formulaire**


**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
FSGT
sport populaire !
LOIRE - A1**


**COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**



ROUE D'OR Chambon Feugerolles

Loire
LE DÉPARTEMENT

CATTEAU
marbrerie

**Le Chambon
Feugerolles**
COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

**Concept
Vapeur**

DCMECA
MECANIQUE DE PRÉCISION

**CULTURE
vélo**

*Une fleur,
une histoire...*

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

BRUT BUTCHER
— LE FAST-FOOD DU BOUCHER —

gmp
LABORATOIRE

ROC

Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

Nos sponsors :



ROC

Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

L'organisation :

La Roue d'Or du Chambon-Feugerolles et la commune de Bussières seront heureux de vous accueillir pour le championnat régional Auvergne – Rhône-Alpes FSGT 2026.

Bussières est une commune de la Loire située à 60km au Nord de Saint-Etienne, 40km au Sud de Roanne et 65km à l'Ouest de Lyon.

Vous trouverez dans cette plaquette tous les renseignements nécessaires pour venir à Bussières, ainsi que ceux concernant le circuit de ce beau championnat régional FSGT sur route 2026.

Il est impératif que chaque commission départementale motive ses clubs affiliés afin que les pelotons de chacune des catégories soient représentatifs du cyclisme FSGT en Auvergne – Rhône-Alpes.

L'organisation fournit des bénévoles pour que vous passiez une journée la plus agréable possible en assurant différents postes : remises de dossards et renseignements, classements, signaleurs, commissaires de courses, restauration rapide...

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 14 juin 2026 sur la ligne de départ à Bussières pour défendre vos chances dans le respect des valeurs de solidarité et de fraternité au cœur des actions de la FSGT.

BUSSIÈRES



Le règlement :

Le championnat régional est ouvert uniquement aux coureurs licenciés FSGT dans un club de la région AURA.

Le championnat régional fait partie des épreuves qualificatives pour le championnat Fédéral sur route FSGT du 04 au 05 juillet 2026.

Le Label de Champion AURA est attribué de la catégorie Minimes à Super Ancien.

• *Article 1 – Catégories :*

Le championnat Auvergne-Rhône-Alpes 2026 se fera par catégories d'âge conformément au règlement FSGT National :

- U15/Minimes (F/G) né(e)s en 2012 et 2013. Le braquet est limité pour les minimes à 7m01 : le contrôle sera effectué avant le départ et après.
- U17/Cadet(te)s né(e)s en 2010 et 2011.
- Juniors nés en 2008 et 2009.
- Espoirs nés entre 2004 et 2007.
- Seniors nés entre 1987 et 2003.
- Vétérans nés entre 1977 et 1986.
- Super Vétérans nés entre 1967 et 1976.
- Anciens nés entre 1957 et 1966.
- Super Anciens nés en 1956 et avant.
- Féminines nées en 2008 et avant (de junior à super ancienne).



Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

Article 2 – Engagements :

- *Critères de sélection*

Un coureur FSGT devra justifier de sa participation à 4 épreuves FSGT route, du dernier championnat à deux semaines avant le championnat de la saison en cours, dont 1 course sur la saison en cours.

- *Modalités d'inscription*

Chaque club devra retourner le document (Annexe 1) dûment rempli à son comité pour validation. Le comité enverra le document par mail au club organisateur de la Roue d'Or du Chambon-Feugerolles à l'adresse suivante : d.g.meca@orange.fr.

Attention : une sanction peut être prise en cas de fausses déclaration.

En parallèle, le club enverra le règlement à l'organisateur avec la copie de l'annexe 1.

Attention : seuls les coureurs validés par le comité seront autorisés à prendre le départ.

Une caution pourra vous être demandée en cas d'utilisation des transpondeurs. Chaque coureur doit avoir avec lui un chèque de 70€.

Le tarif est de 10€ pour les adultes et 5€ pour les Cadets et Minimes.

Aucun engagement ne sera pris sur place le jour de l'épreuve.

Attention, la date butoir pour les inscriptions est fixée au **31 mai 2026**. De plus, l'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions dès que la jauge d'engagés aura atteint la limite imposée par la préfecture.



ROC

Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

- Retrait « dossards »

La prise de dossard se fera individuellement par le coureur sur présentation de la licence en cours de validation et d'une pièce d'identité justifiant de son identité.

Les dossards seront fixés par 6 épingles, sur les poches du maillot, sans être pliés. Les coureurs dont les dossards seront mal positionnés ou non visibles pourront être déclassés.

Le coureur aura la responsabilité d'installer son transpondeur de façon qu'il soit visible par un commissaire de course.

La prise de dossard est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.



Article 3 – Aspects techniques :

- Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'un même comité devra revêtir, de préférence, un maillot identique par catégorie notamment le maillot du comité.

Les champions départementaux et fédéraux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

Les tenues professionnelles sont interdites (maillots, cuissards...).

- Matériel

Le port du casque à calotte rigide « norme CE » est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Braquet limité pour les minimales filles et garçons à 7m01 : le contrôle sera effectué avant le départ et après la course.

Les Vélos à Assistance Électrique et les vélos couchés sont interdits, ainsi que les vélos de contre la montre et cyclo-cross.

Les caméras embarquées et téléphones portables sont interdits, comme les adaptateurs.

- Circuit

- Kilométrage du tour : 7,08km
- Carte du circuit : Annexe 2
- Profil dénivelé de la course : 128m d+ / tour



Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

Article 4 – Déroulement des épreuves :

- Distance

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil et de l'ordre de ci-dessous :

- Minimes garçon = 40km / Minimes féminines = 30km
- Cadets = 60km / Cadettes = 40km
- Junior / Espoir / Senior = entre 80 et 100km
- Vétéran = 80km
- Super Vétéran = 70km
- Ancien / Super Ancien / Féminines = 60km

- Planning des courses

- 10h00 :** Remise des dossards
10h45 : Appel des coureurs
11h00 : Super vétérans : 10x7,1km = 71km
Cadets : 9x7,1km = 63,9km
11h03 : Féminines, Anciens et Super anciens : 9x7,1km = 63,9km
Minimes : 6x7,1km = 42,6km
14h45 : Appel des coureurs
15h00 : Seniors, Espoirs et Juniors : 12x7,1km = 85,2km
15h03 : Vétéran : 11x7,1km = 78,1km
17h30 : Remises des prix toutes catégories

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ

A l'appel de son nom, le coureur devra avancer sur la ligne. Un coureur non présent à l'appel de son nom partira en fin de peloton.

Les champions départementaux par catégorie seront appelés en premier, suivi d'un coureur de chaque comité...

Chaque coureur devra être pieds à terre.



Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

- Spécificités

- Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves.
Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.
Un coureur peut être interdit de départ en cas de non-respect du règlement.
- Les voitures suiveuses sont formellement interdites. Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à rouler sur le circuit.
- Le changement de matériel (roue et vélo) n'est pas autorisé sur toute la longueur du circuit.
- Tout coureur éventuellement doublé ou rattrapé par un peloton, devra se laisser décrocher, sous peine d'exclusion de l'épreuve.
- Le ravitaillement n'est pas autorisé 200m avant et après la ligne d'arrivée.

Article 5 – Réclamations :

Toute réclamation devra être signalée avant la cérémonie des podiums auprès du collègue d'organisation (Président du club organisateur, maître de l'organisation, commissaire principal...). Si l'erreur n'est pas avérée, le classement sera officialisé, dans le cas contraire le classement sera modifié et une sanction prise.



ROC

Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

Article 6 – Récompenses :

La remise des récompenses aura lieu à 17h30 après la dernière course pour toutes les catégories.

Les trois premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensé(e)s.
Un maillot pris en charge par le comité AURA sera remis à chaque vainqueur de catégorie quelque soit le nombre de participants dans la catégorie.

La présence des coureurs sur le podium est obligatoire sous peine d'être déchu de la place obtenue.

Le coureur doit se présenter obligatoirement avec son maillot de club et cuissard.

Les récompenses seront suivies d'un pot d'honneur.



Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

Article 7 – Contrôle antidopage :

Un contrôle antidopage est toujours possible dans une compétition, notamment dans un Championnat Régional.

Le fait de se soustraire à un contrôle est considéré comme contrôle positif susceptible d'être sanctionné disciplinairement, ainsi que le refus de présenter ses pièces d'identité et licence.

Le sportif peut se faire accompagner par la personne de son choix. Celle-ci peut assister à toutes les étapes du contrôle, sauf l'entretien, l'examen médical et le prélèvement de lui-même. Les mineurs peuvent être accompagnés des parents.

CONSEIL

- Éviter d'aller aux toilettes entre la fin de la compétition et l'arrivée au local de contrôle, sinon le stage à cet endroit risque de s'éterniser...
- Ne boire que dans des bouteilles CAPSULEES ouvertes par soi-même. Personne ne doit boire dans cette bouteille.
- Ne pas oublier la demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).
- En cas d'oubli des ordonnances, signaler de mémoire TOUS LES MEDICAMENTS pris récemment au médecin contrôleur.
- Avant de partir : relire l'intégralité du procès-verbal, demander le formulaire personnel et le conserver un mois minimum.



Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

Article 8 – Fraude technologique (dopage mécanique) :

Le/la ou les commissaires d'une épreuve peuvent vérifier les vélos à tout moment avant le départ et à l'arrivée d'une épreuve, ainsi que pendant les entraînements sur le site du championnat.

Refus de se soumettre à un contrôle :

- Un-e ou des coureur-euse-s qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le/la ou les commissaires avant le départ d'une épreuve, se verront refuser le départ.
- Un-e ou des coureur-euse-s qui ne répondraient pas au contrôle demandé par le/la ou les commissaires à l'arrivée d'une épreuve, seront déclassés (es).

Article 9 – Respect de l'environnement :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureur-euse-s ou tous accompagnateur-trice-s.

Attention : avertissement et jusqu'à exclusion

Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les coureurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur-tice doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureur-euse-s et dirigeant-e-s auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.



Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

Article 10 – Comportements :

Au départ ou pendant les épreuves, tout concurrent-e provoquant une chute volontaire ou ayant un comportement anti sportif durant l'épreuve, sera déclassé-e après délibération des commissaires.

Ne pas stationner au milieu de la route une fois arrivé, et ce tant qu'il reste des coureurs sur le circuit.

La commission AURA se réunira pour une commission disciplinaire pour décider ou non d'une sanction à donner.

Les comités sont responsables de leurs coureur-euse-s, dirigeant-e-s pendant la durée des épreuves et les réceptions.

Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non-participation aux futurs championnats nationaux.

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur-euse.

Article 11 – Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur / de la coureuse.



ROC

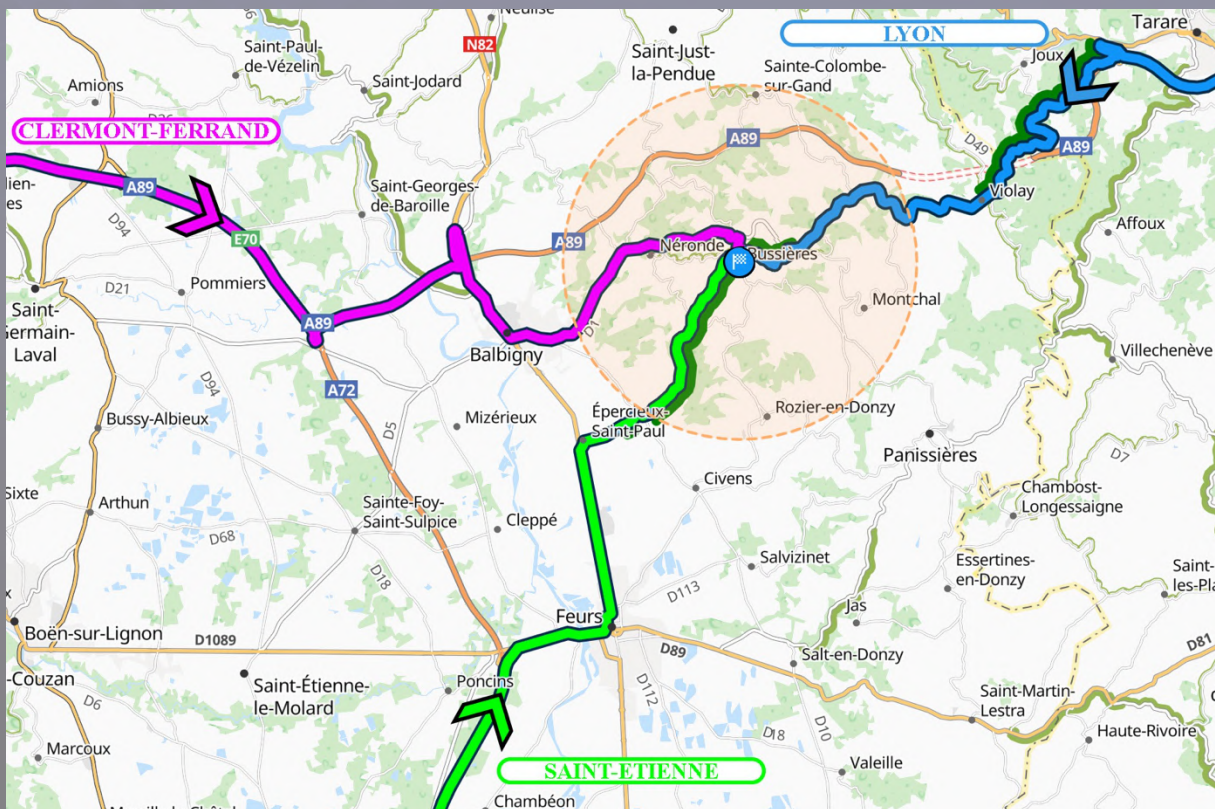
Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

L'accès :

Depuis Lyon : A89 prendre la sortie 34 puis direction Violay et Bussières.

Depuis Clermont-Ferrand : A89 direction Lyon prendre la sortie 33 puis direction Feurs et Bussières.

Depuis Saint-Etienne : A72 direction Clermont-Ferrand prendre la sortie 6 puis direction Feurs et Bussières.



ROC

Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

Vos contacts :

Pour avoir des renseignements complémentaires sur le championnat AURA veuillez contacter les co-présidents du club organisateur de la Roue d'Or du Chambon-Feugerolles :

Jérôme FAURE
jejebamboo@hotmail.fr

David GALLAND
d.g.meca@orange.fr





Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

Annexe 1 :

CHAMPIONNAT REGIONAL ROUTE AUVERGNE - RHÔNE-ALPES FSGT					
à Bussières le 14 juin 2026					
N° de licence	Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie	Tarif
<i>Courses qualificatives:</i>					
N° de licence	Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie	Tarif
<i>Courses qualificatives:</i>					
N° de licence	Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie	Tarif
<i>Courses qualificatives:</i>					
N° de licence	Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie	Tarif
<i>Courses qualificatives:</i>					
N° de licence	Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie	Tarif
<i>Courses qualificatives:</i>					
N° de licence	Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie	Tarif
<i>Courses qualificatives:</i>					
N° de licence	Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie	Tarif
<i>Courses qualificatives:</i>					
N° de licence	Nom	Prénom	Date de naissance	Catégorie	Tarif
<i>Courses qualificatives:</i>					
					TOTAL =
CLUB		Nom du responsable			

Roue d'Or du Chambon-Feugerolles

Annexe 2 :

